



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°17 publié le 09/12/2025

Réunion du lundi 8 décembre 2025

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

COURRIER REÇU

Essor : nous émettons un avis favorable à votre demande de report du match n°54623998 du vendredi 12 décembre, AVENIR COTE 5 – ESSOR. Le club d'Avenir Côte a donné son accord.

Nord Roannais : nous émettons un avis favorable à votre demande de report du match n°54621908 du vendredi 12 décembre, GOAL FOOT – NORD ROANNAIS. Le club de Goal Foot a donné son accord.

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'inversion des rencontres ou de l'annulation du match, suite à un arrêté municipal, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

REPORT DES MATCHS « CRITERIUM »

LA JOURNEE 7 (annulée les 21 et 22 novembre) EST REPROGRAMMEE au 16 ou 17 JANVIER 2026.

Le match n°54621878 du 10/10/25, **ST ANDRE D'APCHON – VILLEREST**, se jouera le **samedi 20 décembre, à 14h30.**

Le match n°54566356 du 14/11/25, **ST DENIS DE CABANNE – PARIGNY ST CYR 5**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 21h.**

Le match n°54623825 du 12/12/25, **ST JEAN LA BUSSIERE – PERREUX**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 20h30.**

Le match n°54622298 du 10/10/25, **ST NIZIER SOUS CHARLIEU – COURS**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 21h.**

Le match n°54623998 du 12/12/25, **AVENIR COTE 5 – ESSOR**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 21h.**

Le match n°54621908 du 12/12/25, **GOAL FOOT – NORD ROANNAIS**, se jouera le **6 février 2026 à 21h.**

Le match n°54566328 du 20/09/25, **ROANNE ARCT – COMELLE VERNAY**, se jouera le **samedi 7 février 2026, à 14h30.**

Le match n°54622822 du 28/11/25, **PERREUX – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 3 avril à 20h30**

AVIS AUX CLUBS

Rappel :

Si pour des raisons météorologiques (ou autres), votre terrain est impraticable, la rencontre est automatiquement inversée.

Article 2.4.4 Terrains impraticables (RS du championnat « Critérium »)

Lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêté municipal, tous les clubs et toutes les équipes ont l'obligation d'inverser les rencontres, même lors des matchs retour.

- Les rencontres programmées le samedi après-midi se joueront à **14h30**. Ce changement d'horaire concerne les équipes **d'Avenir Côte 6, de Roanne ARCT et de St André d'Apchon.**

FOOT LOISIR + 40 ANS A 7

Nous rappelons que les joueurs participant à la compétition « Foot Loisir +40 ans à 7 » doivent impérativement disposer d'une licence "Foot Loisir".

Des contrôles seront systématiquement opérés sur les feuilles de match.

RAPPEL

Il serait souhaitable que les clubs qui reçoivent, prennent contact avec le club adverse pour définir la date et le lieu de la rencontre.